



## À qui de droit

Les boissons énergisantes sont des boissons non alcoolisées qui contiennent sensiblement la même quantité de caféine (80 mg par 250 ml) qu'une tasse de café. Une récente évaluation effectuée par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs) confirme à nouveau l'innocuité des boissons énergisantes et ne fournit aucune donnée probante qui justifierait de traiter ces boissons autrement que le traitement réservé pour le café, le thé, ou autre boisson gazeuse contenant de la caféine. L'AESA a également confirmé que le principal apport en caféine dans le cadre de l'ingestion alimentaire, tous groupes d'âge confondus, provient du thé, du café, du chocolat et d'autres boissons non alcoolisées.

### **Pour obtenir de plus amples renseignements, contactez :**

Energy Drinks Europe

Courriel : [secretariat@energydrinkseurope.org](mailto:secretariat@energydrinkseurope.org)

Site Web t: [www.energydrinkseurope.org](http://www.energydrinkseurope.org)

### **AU SUJET D'EDE**

Energy Drinks Europe (EDE) est une association européenne représentant les intérêts des producteurs européens de boissons énergisantes. EDE dialogue avec tous les intervenants et les groupes d'intérêt impliqués dans le débat public sur les boissons énergisantes et les questions afférentes.

Bruxelles, le 22 octobre 2015